

Mémoire présenté à la Commission de la santé et
des services sociaux de l'Assemblée nationale du Québec

Projet de loi n° 67

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Janvier 2009

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

Déposé le 10-02-10

No. : CSSS-017

Secrétaire STÉPHANIE BOUTIN

Le secrétariat de Montréal InVivo est heureuse de participer à la consultation de la Commission de la santé et des services sociaux sur le Projet de loi 67 visant la création de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Nous croyons que cette consultation permettra d'identifier des mesures porteuses qui, stratégiquement, amélioreront l'offre thérapeutique à la population québécoise.

Montréal InVivo

Montréal InVivo désigne la grappe des sciences de la vie et des technologies de la santé (SVTS) du Montréal métropolitain. Notre objectif est de favoriser le développement économique du secteur des SVTS afin de créer plus de richesse au Québec et pour que le Grand Montréal et le Québec soient reconnus parmi les régions les plus productives dans le développement et la commercialisation de produits en SVTS.

Montréal InVivo regroupe autour d'une même table les acteurs du secteur des SVTS du Montréal métropolitain : les entreprises pharmaceutiques, de biotechnologie et de technologies médicales, les universités, les grands hôpitaux, les centres de recherche public, académique et industriel, les investisseurs et les organismes subventionnaires. Plusieurs de ces organisations sont directement impliquées dans la découverte, le développement et/ou la commercialisation de nouveaux médicaments innovateurs et de technologies de la santé originales visant à améliorer la santé et la qualité de vie des québécois.

Avec ses 40 500 emplois (dans le Grand-Montréal seulement), les SVTS représentent un secteur d'activité économique important au Québec, tout en répondant parfaitement aux défis actuels et futurs de l'économie québécoise. Sans s'étendre sur le sujet, rappelons seulement que les SVTS sont au cœur des industries de l'innovation et du haut savoir et constituent l'un des secteurs économiques dotés des plus importants effets de levier en termes de création de richesse collective, que ce soit par son impact sur le produit intérieur brut, le nombre et la qualité des emplois créés ou encore sa contribution aux revenus de l'État. Le Québec possède un bassin d'actifs (entreprises, chercheurs, infrastructures, institutions...) de calibre mondial et accapare plus de 40 % des activités de l'industrie au Canada, tout en se situant parmi les principaux pôles nord américains et internationaux en SVTS.

L'environnement d'affaires québécois est des plus compétitifs au Canada (régime général d'assurance médicament ; crédits d'impôt remboursables pour la recherche et le développement ; règle de 15 ans ; Politique du médicament, investissements importants dans les infrastructures de recherche publique, ...). Cependant, avec la globalisation des marchés et la consolidation de l'industrie, la compétitivité de notre écosystème québécois constitue une composante incontournable pour attirer et retenir des investissements importants. L'un des critères concurrentiels essentiels de notre environnement d'affaires est liée à l'accès au marché. À cet égard, la nouvelle Stratégie biopharmaceutique québécoise, rendue publique en 2009, mentionne que « *le gouvernement du Québec doit contribuer, pour le bénéfice des entreprises, au maintien d'un environnement d'affaires compétitif, tant sur le plan du soutien à l'innovation que de l'accès au marché* » afin d'attirer des projets d'investissement de calibre international. Dans cette perspective, nous accueillons donc très favorablement la consultation de la Commission de la santé et des services sociaux à l'égard du projet de loi n° 67 - **Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux**.

¹ MDEIE. Poursuivre dans l'excellence en créant la richesse de demain - Stratégie biopharmaceutique québécoise. p. 21, 2009.

Projet de loi 67 sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)

Nous saluons l'initiative du gouvernement québécois de créer l'INESSS dont la mission sera de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. L'union de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'interventions en santé et du Conseil du médicament devrait permettre d'optimiser l'expertise et les processus d'évaluations afin d'améliorer l'offre thérapeutique à la population québécoise.

Par ailleurs, il nous semble que la mission et les objectifs de l'INESSS devront être cohérents avec les objectifs des autres programmes gouvernementaux incluant la Stratégie biopharmaceutique québécoise et la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation. En effet, il faut absolument tenir compte de la dynamique d'innovation et de création de valeur qui caractérise un secteur comme celui des SVTS. Montréal InVivo met en place des projets structurants qui visent notamment à favoriser le développement et la commercialisation de produits innovants. S'il est essentiel de stimuler le développement et la commercialisation d'innovations, il est tout autant important de favoriser l'intégration de ces innovations dans le système de soins québécois. Autrement l'écosystème perdra un effet de levier important.

Évaluation de l'offre thérapeutique globale

De plus en plus, l'innovation thérapeutique passe par une combinaison d'innovations : le médicament plus traditionnel est souvent accompagné d'un diagnostic ou d'un programme de soutien au patient. L'INESSS devrait être en mesure d'évaluer la pertinence de l'offre thérapeutique globale de demain. À cet égard, plusieurs groupes, dont Montréal InVivo, ont identifié la médecine personnalisée comme un secteur porteur de développement économique et une stratégie concertée est présentement en développement. Si le système d'innovation favorise le développement d'outils pour personnaliser les thérapies, il nous semble essentiel que l'Institut soit en mesure d'évaluer l'effet global d'une offre thérapeutique et ce, pour toutes les combinaisons d'innovations.

Pour réaliser sa mission, l'INESSS devra permettre l'abolition des contraintes administratives freinant actuellement l'évaluation de l'offre thérapeutique globale d'une combinaison d'interventions ayant pour but de maximiser le rapport coût bénéfice d'une nouvelle offre thérapeutique.

Accès à l'information

L'article 5, al.1, prévoit que la mission de l'INESSS consiste notamment à « évaluer les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels. » Toutefois, les mesures et les processus prévus dans le projet de loi, notamment à l'article 6, para. 2, l'article 7 et l'article 9, alinéa 3, ne semble pas tenir compte du contexte particulier des technologies médicales et autres interventions en santé et en services sociaux personnels en vue de la réalisation de la mission de l'INESSS. Pour réaliser sa mission, l'INESSS devra prévoir les modalités d'évaluation et d'accès aux informations les plus pertinentes selon les technologies et interventions évaluées.

Mécanisme de révision

Finalement, à l'instar de d'autres juridictions, le projet de loi devrait prévoir la mise en place d'un mécanisme de révision des recommandations de l'INESSS afin de permettre un échange d'information et le partage de nouvelles données entre les intervenants concernés (entreprises, manufacturiers, prestataires de soins et de services, ...) et l'INESSS dans une perspective d'amélioration de l'offre thérapeutique à la population québécoise.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos suggestions et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.